



Vie locale

L'année scolaire se termine en beauté !

Les enfants ont été gâtés avec des sorties de fin d'année originales et pédagogiques. Les petits et les moyens ont pratiqué l'équitation au poney-club. Les grandes sections ont eu le plaisir de découvrir les animaux de Cerza grâce à des animations ludiques encadrées par un intervenant. Quant aux CP-CE1, c'est le Mont-Saint-Michel qui les attendait avec une visite sous forme de chasse au trésor suivie de la traversée de la baie avec un guide bien entendu... De quoi se faire de beaux souvenirs d'écolier !

Commémoration du 8 mai

Même sous le vent et la pluie, de nombreux Contevillais sont venus assister à la commémoration de l'armistice de 1945. Comme dans de nombreuses communes, plus tôt dans la matinée, JP Harmonie a une fois de plus assuré la partie musicale de la cérémonie avec brio et savoir-faire.



Evénement JP HARMONIE FÊTE SES 20 ANS À L'ÉCLAT

C'est en mai 1993, que Jean-Paul Duchemin crée JP Harmonie et assure la direction du premier concert à Conteville. Dès lors, deux fois par an, JP Harmonie se produit à l'église et se forge une jolie réputation sans fausse note. Variétés, BO, œuvres classiques, jazz, opéra rock, hymnes... la qualité des représentations est telle qu'elle débouche en 2009 sur un partenariat avec Pont-Audemer qui permet à l'ensemble harmonique de profiter des avantages de la Ville : Concert à l'éclat, lien avec l'école de musique, salle de répétition... tous les ingrédients sont désormais en place pour que JP Harmonie prenne son envol et affirme son talent. Ainsi, le 1^{er} mai dernier, après 40 représentations en 2 décennies et plus de 300 titres à son répertoire JP Harmonie a fêté les 20 ans d'un fabuleux succès lors d'un concert à l'Eclat. Gainsbourg, Maurice Jarre, Edith Piaf... le programme a fait salle comble et ravi les 364 spectateurs. Le zénith serait-il à portée de main ?



Environnement et cadre de vie DES ESPACES PUBLICS OÙ IL FAIT BON VIVRE

Le Conseil municipal a décidé de maintenir l'investissement au niveau du fleurissement communal. Ainsi, l'aménagement paysager du bourg se poursuit avec l'installation pour 2200 €TTC de jardinières aux abords de l'église et auprès de la fontaine Rever. Par ailleurs, la commune continue de veiller à la propreté et à l'entretien des espaces verts et des sentiers. Ainsi, chaque année les membres du conseil et de nombreux bénévoles débroussaillent et rendent accessibles les différents chemins de la commune.



Randonnez avec l'AFR à Conteville !

L'AFR vous propose de marcher en groupe tous les mardis à 18h et les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois à 14h30. Rendez-vous sur le parking de la mairie.

L'anecdote contevillaise ROYALE VISITE AU VIEUX LOGIS

En 1959, Béatrix des Pays-Bas, alors jeune princesse, rendit visite au Président de la République Française de l'époque, M. René Coty. Au cours de l'escale au Havre du paquebot "Rotterdam", elle souhaita admirer les beautés de notre Normandie, visitant notamment le Pont de Tancarville, tout juste mis en service et considéré alors comme un des plus beaux ouvrages de son temps. A l'heure du dîner, ce fût au tour de Conteville de recevoir les honneurs de la future reine des Pays-Bas qui décida ensuite de faire une pause gastronomique à l'Auberge du Vieux Logis.



CONTEVILLE

info



Horaires d'été de La Poste
Du 12 au 24 août, les usagers pourront retrouver les services du bureau de poste : **Du mardi au vendredi de 14h à 15h30 et le samedi de 9h à 11h30.** A compter du 26 août, le bureau ouvrira aux heures habituelles.



Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter en 2014, nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 décembre 2013 pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune. Merci de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



- Naissances**
- VICQUELIN Candice, née le 11 janvier 2013
 - MARCESSE Clélie, née le 4 mars 2013
 - HUGON Léa, née le 30 avril 2013
- Décès**
- ROMY Hélène, veuve GUERIN, décédée le 4 avril 2013
 - DENIS Lionel, décédé le 6 avril 2013
 - CAPELLE Noémie, veuve GUILLOSSON, décédée le 21 avril 2013
- Mariage**
- ZAKHIA Johnny et MOUTARD Violette, le 16 février 2013
 - HAREL Loïc et COUREUX Sylvérina, le 6 avril 2013
 - DENIS Lionel et AUBERT Aline, le 6 avril 2013

Pour tous renseignements, le secrétariat est ouvert le mardi de 14h à 18h30, le jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 14h à 17h30.
Permanence du Maire et des Adjointes le mardi de 17h30 à 18h30.

Etat civil

La mairie

Paris sera toujours Paris : imposant ses règles, "ses" rythmes scolaires à la France entière... Comme de nombreuses communes nous nous interrogeons sur cette réforme. En effet, modifier le rythme des enfants est une chose, mettre en place des alternatives pertinentes en milieu rural en est une autre. Ainsi, la commune de Conteville a décidé de reporter l'application de cette réforme à la rentrée 2014. Il semble en effet préférable de prendre le temps nécessaire à l'élaboration d'un projet d'organisation de la semaine qui réponde aux besoins des enfants, de leurs familles et des personnels éducatifs. Il est aussi indispensable de trouver des solutions en matière de transport ou d'accueil des enfants qui soient en adéquation avec les moyens et ressources de la commune... Un vrai casse-tête en perspective, qui malheureusement empiète sur des projets bien plus pertinents pour notre village.

Bien à vous, l'équipe municipale

le mot de l'équipe



agenda

Samedi 22 juin à 11h
Fête de l'école

De 11h à 16h, Expo des travaux des élèves, Remise des prix, Mini tournois de pétanque, Restauration à partir de 11h30... Mais aussi : stands de jeux, maquillage...

Dimanche 23 juin
Foire à tout

Manifestation organisée par le comité des fêtes en collaboration avec les chasseurs pour la restauration le midi. Inscription 02 32 57 66 51.

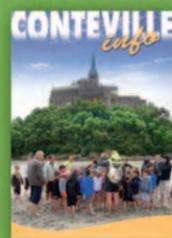
Vendredi 28 juin
Gala de l'ADAC

Dès 20h au Gymnase de Beuzeville. Au programme danse modern jazz, break dance, danse orientale, musique...

Samedi 27 et dimanche 28 juillet
Fête de Conteville

Concours de coïncée, fête foraine, et le dimanche, foire à tout semi-nocturne au Clos Rever et feu d'artifice à 23h.

Mardi 3 septembre
Rentrée scolaire



Rédacteur en chef :
Martine Lecerf
Réalisation :
Mairie de Conteville
Imprimeur :
NOTA BENE
En couverture :
Les CP - CE1 de Conteville découvrent le Mont-Saint-Michel.

Votre journal

Budget 2013

LA QUALITÉ DE VIE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Le Conseil municipal s'est penché sur les nouvelles orientations budgétaires. Au programme 2013 : voirie, sécurisation et équipements sont en première ligne.

La section de fonctionnement de notre commune se monte à 1 038 669,73 €. Elle comprend toutes les dépenses ayant un caractère répétitif, comme les charges de personnel, d'énergie, ou d'entretien. Elle intègre également une provision pour les projets futurs ou les imprévus de la vie courante. La part d'investissement 2013 s'élève quant à elle à 496 844,66 €. Elle concerne les constructions, les rénovations, les interventions sur la voirie et les réseaux ou encore l'achat de mobilier et de matériel. Cette année, le projet phare reste l'aménagement du carrefour du Douy sur la RD 312. En effet, la sortie du chemin rural sur la route de Pont-Audemer s'avère particulièrement dangereuse en raison d'une maison implantée à l'angle de la rue et cachant l'arrivée des véhicules circulant sur la départementale. Un projet de sécurisation a donc été mis en place en collaboration avec l'Agence routière départementale. D'un montant de 40 000 € HT, les travaux bénéficieront du concours de la Communauté de communes et du Conseil Général au titre de la

répartition du produit des amendes de police. Toujours au niveau de la voirie, une intervention d'un montant de près de 31 000 € est prévue rue des écoliers afin de renforcer et d'enfourer le réseau électrique et téléphonique. Dès à présent, nous prions riverains et usagers de nous excuser pour la gêne occasionnée.



Le nouveau tracteur est aussi équipé d'une lame à neige qui assurera plus de réactivité pour dégager les routes l'hiver, en complément des services de la communauté de communes et du Département.

Au niveau de l'entretien des espaces verts de la commune, l'achat d'un tracteur est inscrit pour 38 000 €. Cet équipement très complet (pulvérisateur et gyrobroyeur), sera également doté d'une lame à neige et d'un épandeur de sel, matériel qui nous a fait cruellement défaut ces derniers hivers.

Du côté de la station d'épuration, après deux ans de mise à l'écart par les financeurs, le Conseil Général en a finalement programmé le financement pour 2014. Les études de la reconstruction de la station sont à nouveau relancées. Enfin, le projet d'aménagement d'un local "activités culturelles et de loisirs" est toujours à l'ordre du jour mais fait encore l'objet d'ajustements et d'études de faisabilité. En effet, initialement prévu dans l'ancien garage il pourrait être transféré dans le local technique actuel et associé à la réhabilitation du presbytère.

Le saviez-vous ?

Le produit des amendes de police peut être affecté au financement de travaux de sécurité et de stationnement réalisés par les communes ou leurs groupements de communes. Cette subvention est calculée sur un montant des travaux plafonné. Le taux est défini chaque année par la Commission Permanente du Conseil Général en fonction du produit collecté des amendes de police et du montant des travaux. Cette subvention est cumulable avec d'autres aides dans la limite d'un taux global de 50 %.



le carrefour du Douy, un des endroits les plus dangereux de la commune

Vivre ensemble

AYONS LES BONS COMPORTEMENTS

Vitesse, déchets, bruits, feux domestiques, il existe des règles, des codes et des lois permettant à chacun d'évoluer sans gêner l'autre et surtout de ne pas le mettre en danger.

Malheureusement, il est fréquent d'assister à de nombreuses incivilités. Même s'il s'agit d'un petit écart de temps en temps, multiplié par le nombre d'habitants, cela peut entraîner une situation pouvant très vite devenir invivable. C'est pourquoi, vous trouverez dans ce dossier, un petit rappel des bons comportements à adopter et à consommer sans modération !



Les feux de plein air sont autorisés du 15 mars au 15 octobre sauf les dimanches et jours fériés et en période de sécheresse.

Pour les horaires du 1^{er} novembre au 31 mars, rendez-vous sur le site internet de la communauté de communes : <http://www.cccb.fr/gestion-des-dechets/la-decheterie/>

COTÉ JARDIN AUSSI, IL Y A DES RÈGLES

LES FEUX DE PLEIN AIR, C'EST POSSIBLE SOUS CERTAINES CONDITIONS

- Parce qu'un feu, même au départ de faible ampleur, peut vite devenir incontrôlable, il est important de respecter quelques règles de base :
- Le foyer ne doit pas se trouver à moins de 50 m, d'une route, d'une ligne EDF ou de téléphone, de cultures et récoltes et de tout bâtiment, même s'il vous appartient.
- A proximité d'un espace boisé, la distance réglementaire passe à 200 m.
- Le vent ne doit pas être supérieur à 30 KM/h
- L'emplacement choisi doit se trouver sur une zone décapée à nu ou protégée.
- L'allumage n'est autorisé que le jour.
- Les produits inflammables comme l'essence sont interdits en raison du risque d'explosion.
- Une présence humaine durant toute la durée du feu est indispensable ainsi qu'un moyen d'extinction efficace (20 litres d'eau minimum)
- Le feu doit être achevé avant la tombée de la nuit.
- Les cendres doivent être recouvertes ou nettoyées.

dossier

Vitesse, attention, tout n'est pas permis

Les routes de notre commune n'échappent pas aux comportements dangereux. La vitesse excessive de certains automobilistes ou conducteurs de quads et autres scooters, en est le parfait exemple. En effet, sur certaines voies comme la route de la Judée, on a remarqué des vitesses allant jusqu'à 90 KM/heure, alors que les priorités à droite se succèdent ! Malheureusement, le même constat est aussi à faire du côté de la Garderie, de la Grand Mare, du bourg... Alors au volant, pensons aux riverains et aux conséquences dramatiques que peut avoir une vitesse non adaptée. Rappelons que le code de la route est un ensemble de lois et de règlements relatifs à l'utilisation des voies publiques par les usagers. Le non-respect de ces dispositions expose les contrevenants à des sanctions allant de l'amende à la peine de prison, suivant la gravité de l'infraction. Rappelons également qu'en milieu rural, la gendarmerie procède régulièrement à des contrôles de vitesse.



La Route de la Judée, un circuit automobile au milieu des habitations ?

Abandon de déchets verts

Cette année encore, nous constatons des abandons sauvages de déchets verts. Le manque de respect et de citoyenneté est flagrant, d'autant que ces dépôts sont le plus souvent constatés dans des zones préservées et sensibles. Déversée en tas, l'herbe coupée libère des odeurs fort désagréables... de quoi calmer les envies de promenade à la campagne. Nous signalons également que ces déchets verts ne doivent pas non plus être déposés à l'espace de propreté situé à côté de la mairie.

Rappelons que la déchetterie de Beuzeville n'est pas si loin et qu'elle est accessible du lundi au dimanche du 1^{er} avril au 31 octobre (Lundi : 13h-19h, Mardi au vendredi : 7h30-19h, Samedi : 8h-13h/14h-19h, Dimanche : 10h-12h).

Recycler l'herbe coupée

Après avoir fait sécher le produit de vos tontes par couche de 20 cm maximum, aérée régulièrement pour éviter la fermentation, vous obtiendrez un paillis très fin qui protégera le sol contre l'érosion due aux pluies et au vent. Il conservera plus longtemps l'humidité de la terre et freinera le développement des mauvaises herbes comme les autres paillis. Il permet aussi d'abriter une microfaune. Mais par rapport à d'autres matériaux, il se décomposera en quelques semaines seulement, apportant plus rapidement des matières organiques au sol.

Attention !

Seuls les feux de végétaux sont autorisés sur la commune, à l'exception des tontes d'herbe et des conifères. Attention, si vous vous situez dans un lotissement, son règlement peut en prohiber la pratique ! Pour toutes informations complémentaires ou dispositions particulières, vous pouvez vous adresser à la mairie.

CONCERTS DE TONDEUSES ET AUTRES OUTILS BRUYANTS

Par arrêté préfectoral, les tondeuses, tronçonneuses, taille-haies, perceuses, ponceuses, bétonnières, etc... ne peuvent être utilisés que de 8h30 à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi et de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.



Les nuisances sonores, une des principales causes de dispute entre voisins